



**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LUDRES**

SERVICE : FINANCES

SEANCE DU : 27 avril 2026

DÉLIBÉRATION N° : 9

RAPPORTEUR : M. Rémi NOËL

OBJET : CESSION D'UN VÉHICULE COMMUNAL

La ville est propriétaire d'un tracteur KUBOTA M108S, immatriculé AF-351-KG, équipé d'une épaveuse. Il a été acquis en 2009 pour les besoins des services techniques (entretien des espaces verts et opérations de déneigement).

Compte-tenu de l'ancienneté de ce véhicule et des frais d'entretien significatifs pour le maintenir en bon état de fonctionnement, la ville a décidé de le remplacer, en 2025, par un nouveau tracteur (modèle LINTRAC de la marque LINDER). Ainsi, le tracteur KUBOTA M108S n'a plus d'utilité pour le fonctionnement des services techniques de la ville.

M. Julien HINDELANG, exploitant de « La Ferme à Juju », demeurant au 2 rue des Abeilles à FLAVIGNY-SUR-MOSELLE (54630) dont le numéro de SIRET est le 752026211 00033, a fait part de son intérêt pour faire l'acquisition du tracteur KUBOTA M108S. Il a proposé un prix d'acquisition de 10 000 €. La proposition d'achat comprend également l'épaveuse.

Cette proposition est conforme à l'ancienneté du véhicule, et peut donc être acceptée par le Conseil Municipal.

Pour parfaite information, le tracteur KUBOTA M108S figure actuellement dans l'inventaire comptable de la ville (bien n°09084). Sa valeur brute d'entrée dans l'inventaire était de 57 109€. Le bien est totalement amorti, à ce jour, donc sa valeur nette est de 0 €. Par conséquent, l'opération de cession permet une plus-value comptable de 10 000 €.

La commission Urbanisme, Travaux, Patrimoine a rendu un avis favorable le 14 avril 2026.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter la cession du tracteur KUBOTA M108S immatriculé AF-351-KG et de son épaveuse à M. Julien HINDELANG, exploitant de « La Ferme à Juju », demeurant au 2 rue des Abeilles à FLAVIGNY-SUR-MOSELLE (54630) dont le numéro de SIRET est le 752026211 00033 ;
- d'accepter la cession dudit tracteur à 10 000 € ;
- de sortir ce tracteur de l'inventaire comptable communal dont le numéro est 09084, et de constater une plus-value comptable de 10 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette cession, si nécessaire.

Adopté à l'unanimité

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : M. Patrick PÉCHINÉ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. William LOMBARD, Mme Sophie MERCIER, M. Xavier DUSSAULX, M. Rémi NOËL, Mme Sandrine GUERBER, M. Didier GOIRAND, Mme Dominique BERNIER, M. Cyprien GARRIGUES, Mme Stéphanie LIIRI, M. Benoît PICARD, Mme Adeline CORGIATTI, Mme Eliane GERARDIN, M. Patrick PÉCHINÉ, Mme Mireille HINZELIN, M. Marian VIGNOT, Mme Zohra BOULAHJAR, M. Bruno POIRSON, Mme Sylvie RAOUL, Mme Christine NAEGELLEN-LINEL, M. Cyril MAZAUD, Mme Corinne MUNTZ, M. Jean-Pierre ORIOL et Mme Angélique NOIZETTE.

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. Nicolas MARCHAL.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Magali RAIK à Mme Sophie MERCIER,
Mme Sandrine LAVAL à M. Rémi NOËL,
M. Pierre-Louis FRÉVILLE à M. Marian VIGNOT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au Code de justice administrative.

NOTA - Le Maire certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil avait été faite le 21 avril 2026.

Fait et délibéré à LUDRES
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme
Le Maire



M. William LOMBARD